cirad

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

CIFOR

WCS

Série de rapports techniques SWM: avril 2022

PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE

SWM PROGRAMME

GABON

VERS UNE GESTION DURABLE DE LA CHASSE VILLAGEOISE

Diagnostic approfondi du département de Mulundu et recommandations stratégiques

Avec le soutien de

Financé par l'Union européenne

Partenaire national

Citer comme suit: Cornélis, D., Vigneron, P. et Vanthomme H. (sous la dir. de) 2022. Gabon - *Vers une gestion durable de la chasse villageoise. Diagnostic approfondi du département de Mulundu et recommandations stratégiques.* SWM Programme. Rome, FAO, Cirad, CIFOR et WCS. https://doi.org/10.4060/cb9765fr

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) ou de la Société pour la conservation de la faune sauvage (WCS) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO, le Cirad, le CIFOR ou la WCS approuvent ou recommandent ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO, du Cirad, du CIFOR ou de la WCS.

ISBN 978-92-5-136114-6 [FAO]
© FAO, 2022

Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BYNCSA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

Les produits d'information du CIFOR sont disponibles sur le site web du CIFOR (https://www.cifor.org/library/) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org. Les demandes relatives aux produits d'information peuvent être adressées par courriel à Sufiet Erlita, Responsable des services de données et d'information au CIFOR, à l'adresse suivante: CIFOR-library@cgiar.org ou CIFOR-Publications@cgiar.org

Les produits d'information du CIRAD sont disponibles sur le site web CIRAD Agritrop website https://agritrop.cirad.fr/ et Dataverse.

Les publications et bibligraphies, documents de travail et ensemble de données de la WCS sont disponibles sur le site web de la WCS (https://library.wcs.org/Scientific-Research.aspx).

La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage

Le Programme de gestion durable de la faune sauvage (*Sustainable Wildlife Management «SWM» Programme*) est une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) financée par l'Union européenne (UE) et cofinancée par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Agence française de développement (AFD). Ce programme de sept ans (2017-2024) est mis en œuvre dans 15 pays membres de l'OEACP par un consortium de partenaires incluant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et la *Wildlife Conservation Society* (WCS).

Pour plus d'information:
swm-programme.info
SWM-Programme@fao.org

Coordination scientifique: Daniel Cornélis, Philippe Vigneron et Hadrien Vanthomme.
Coordination de la communication: David Mansell-Moullin et Cindy Côté-Andreetti.
Coordination éditoriale et relecture: Sylvie Albert et Silvia Guzzi.
Graphisme: Maria Guardia Marin.
Photos de couverture et de quatrième de couverture: ©Brent Stirton/Getty Images pour la FAO, le CIFOR, le Cirad et la WCS

©Brent Stirton/Getty Images pour la FAO, le CIFOR, le Cirad et la WCS

IX. LES INTERACTIONS HOMME-FAUNE

Sébastien Le Bel et Ferran Jori

Introduction

Ce chapitre porte sur les interactions entre l'homme et la faune, qui peuvent être définies comme la juxtaposition spatiale et temporelle de leurs activités lorsque l'homme, la faune ou les deux sont concernés (Leong, 2010; Peterson *et al.*, 2010). Son objectif est de dresser un état des interactions entre l'homme et la faune à l'échelle du département de Mulundu, et d'analyser dans quelle mesure la prise en compte des conflits homme-faune (CHF) peut contribuer à renforcer l'adhésion des groupes cibles à une gestion de la chasse, comme préconisé dans la théorie du changement du site du SWM Programme au Gabon (voir chapitre II, section C).

Initialement, les objectifs du SWM Programme au Gabon n'incluaient pas de volet sanitaire. Cependant, au vu de l'amplitude de la crise sanitaire actuelle (pandémie de covid-19), qui illustre bien les conséquences potentielles des risques zoonotiques liés au contact avec la faune sauvage, l'équipe du SWM Programme au Gabon a fait le choix de lui accorder une importance spécifique pour la suite du programme. C'est pourquoi ce chapitre est organisé en deux sous-chapitres, le premier traitant des CHF et le second des interactions d'ordre sanitaire, la faune sauvage étant dans ce cas vue comme vecteur ou réservoir de pathogènes. Il faut en effet noter que considérer les aspects sanitaires de la faune comme un type de CHF est controversé (IUCN, 2020).

Matériel et méthodes

Pour évaluer la nature, l'intensité et la récurrence des conflits homme-faune (CHF), ainsi que leur impact sur la gestion durable de la faune, et proposer des recommandations et des démarches innovantes, plusieurs approches ont été utilisées.

- Une analyse de la littérature antérieure a permis de contextualiser les résultats fournis par le SWM Programme au Gabon pour envisager des approches visant à atténuer les impacts négatifs des espèces sauvages et à contribuer au maintien du niveau de vie des communautés locales.
- Les auteurs se sont rendus sur le terrain et ont rencontré les autorités locales chargées de la gestion de la faune sauvage dans le département de Mulundu.
- La collecte de l'information de terrain concernant les CHF a été menée lors d'enquêtes effectuées entre 2019 et 2020:
  - Une enquête socioéconomique «regroupements» au sein des regroupements de la zone d'intervention du SWM Programme au Gabon menée de janvier à juillet 2019 a ciblé les chefs de regroupements de 38 des 40 regroupements pré-identifiés du département de Mulundu (voir chapitre III) (Chervier et Pereira-Dias, 2020). Pour les CHF, les informations suivantes ont été recueillies: espèces incriminées dans les dégâts des plantations; dégâts causés par l'éléphant; niveau de déclaration des dégâts aux autorités.
  - En octobre 2020 une enquête socioéconomique «ménages» a concerné un échantillon de 409 foyers (24 regroupements) du département de Mulundu incluant les huit unités de gestion durable (UGD) partenaires du SWM Programme au Gabon (voir chapitre II) (Chervier et Malignat, 2020). Pour les CHF, une section du questionnaire a recueilli les informations suivantes: occurrence de conflits au cours des 12 derniers mois; espèces incriminées (choix multiple); saisonnalité des dégâts; types de dommages causés par la faune sauvage (choix multiple); fréquence des dommages; importance des dommages; localisation des dommages (choix multiple); stratégie d'atténuation (choix multiple).

Dans le cadre de ces deux enquêtes, les données ont été collectées avec le consentement écrit des répondants.

A. Conflits homme-faune sauvage

La faune sauvage est un bien commun, mais ses conflits avec l'homme et l'augmentation des maladies émergentes qu'elle transmet éclipsent ses valeurs positives liées aux services écosystémiques qu'elle rend. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qualifie de conflits homme-faune (CHF) les situations dans lesquelles des espèces sauvages constituent une menace directe et récurrente pour les moyens de subsistance ou la sécurité des personnes, entraînant la persécution de ces espèces (IUCN, 2020). Aussi importante qu'elle puisse paraître du point de vue de la conservation, la faune sauvage court le risque d'être considérée uniquement sous son aspect négatif par les communautés locales. Les CHF résultent d'une combinaison d'activités anthropiques (pratiques d'utilisation des terres inadaptées et autres activités humaines impactant les habitats sauvages) ainsi que du comportement problématique de certaines espèces sauvages. Les CHF ont non seulement de graves conséquences sur les moyens de subsistance des communautés locales/indigènes qui partagent le même habitat que les animaux sauvages, mais entravent également le succès des initiatives de conservation. Il faut donc trouver un équilibre entre les besoins humains (sécurité, bien-être, sécurité alimentaire, notamment) et les besoins des espèces sauvages afin de parvenir à une gestion efficace des CHF en adoptant une approche globale de gestion de ce type de conflit.

A.1. Contexte national

Au Gabon, les conflits homme-faune (CHF) font partie d'une réalité tangible qui impacte les agriculteurs, notamment ceux qui vivent en périphérie des aires protégées (régions de Pongara, de Gamba, de Mandji, des Monts de Cristal, de Minkébé, des plateaux batéké, de la Lopé, de l'Ivindo, etc.) et dans les concessions forestières (Ministère en charge des eaux et forêts, 2010). Éléphants de forêt (*Loxodonta cyclotis)*, aulacode (*Thryonomys sp.*), mandrills (*Mandrillus sphinx)*, gorilles des plaines de l'ouest (*Gorilla gorilla gorilla)*, chimpanzés (*Pan troglodytes*), buffles (*Syncerus caffer nanus*) et potamochères roux (*Potamochoerus porcus)* sont cités communément comme les principales espèces incriminées dans la destruction des cultures (Ministère en charge des eaux et forêts, 2010). Parmi celles-ci, l'accent est fréquemment mis sur l'éléphant de forêt, dont la capacité de destruction des récoltes en une seule visite menace les moyens de subsistance des agriculteurs. Ce diagnostic est confirmé par les travaux de recherche effectués sur les dégâts aux cultures en périphérie du parc national de Loango (Fairet, 2012), et les trois études de cas gabonais du Programme mondial pour la vie sauvage (GWP) de la Banque Mondiale (Le Bel *et al.*, 2017), lesquels mettent l'accent sur les conflits homme-éléphant. Seul le cas d'étude du projet «Monts de Cristal» mentionne l'impact additionnel d'autres espèces animales, telles que l'athérure africain et les céphalophes, comme responsables des dégâts infligés aux récoltes dans plus de la moitié des villages du projet. D'une manière générale, sont rapportés le manque d'efficacité des mesures de lutte déployées et le faible impact des stratégies d'atténuation, qui s'avèrent inadéquates et inefficaces.

Le projet de gestion de la faune et des conflits homme-éléphant dans le sud du Gabon de 2016 (ANPN, 2016) affiche comme objectif d'améliorer les conditions de vie des communautés grâce à une meilleure gestion des conflits homme-éléphant, conflits qui engendreraient des pertes annuelles de récolte de 35 pour cent. Parmi les activités prévues, on retiendra l'utilisation de la boîte à outils proposée par la FAO (Cirad, 2020) et la mise en place de clôtures de protection des plantations.

En se référant à la législation en vigueur, trois instruments peuvent être exploités pour la résolution des CHF: la légitime défense, les battues administratives et les indemnisations (voir chapitre IV, section C).

A.2. Diagnostic de situation à l'échelle du département de Mulundu

A.2.1. Caractéristiques des conflits homme-faune

Cette section présente un état des lieux des conflits homme-faune (CHF) dans le département de Mulundu et ses regroupements villageois. Une attention particulière est portée aux espèces incriminées, à la nature des conflits et à leurs caractéristiques spatio-temporelles. Les espèces communes dont la chasse est autorisée sont distinguées de celles dont la chasse est interdite, comme l'éléphant de forêt (voir section B des annexes pour la classification des espèces sauvages, avec leurs noms vernaculaire et scientifique ainsi que leur statut de protection au Gabon).

Lors de la consultation des chefs de regroupements en 2019, les CHF ont été mentionnés comme étant un problème récurrent et important dans l'ensemble du département de Mulundu, l'éléphant de forêt étant le plus souvent incriminé. Si 80 pour cent des regroupements localisés sur l'axe Lastoursville-Koulamoutou connaissent une augmentation des dégâts liés aux éléphants de forêt, ce score est seulement de 43 pour cent pour l'axe Lastoursville-Moanda, indiquant une disparité de perception des villageois et/ou des variations de déplacement de l'espèce incriminée. Cette question sera à analyser plus en détail. Par ailleurs, le chapitre VII mentionne l'impact des petits ruminants domestiques qui exploitent les parcelles cultivées des zones de brûlis; néanmoins, lorsque l'on demande aux notables de classer les ravageurs des cultures, l'aulacode et l'athérure africain (*Atherurus africanus*) arrivent en premier. Cette information corrobore la liste des espèces communément citées comme étant les principales espèces incriminées dans la destruction des cultures (Ministère en charge des eaux et forêts, 2010). L'enquête socioéconomique «ménages» d'octobre 2020 confirme l'analyse globale présentée dans ce paragraphe en apportant les précisions décrites dans les sections suivantes.

A.2.1.1. Espèces sauvages impliquées dans les conflits homme-faune (CHF)

Parmi la quinzaine d'espèces figurant dans le questionnaire, l'éléphant de forêt, l'aulacode et le potamochère roux sont les espèces impliquées dans les CHF les plus fréquemment citées, avec des scores de 52, 23 et 18 pour cent respectivement. Quatre autres espèces jouent un rôle très secondaire, avec moins de 5 pour cent des réponses, à savoir l'athérure africain, le sitatunga (*Tragelaphus spekii*), le gorille des plaines et le mandrill. Par comparaison avec les espèces communes chassables (aulacode, athérure africain, potamochère roux), on notera la proportion des espèces protégées, qui sont soit largement citées comme l'éléphant de forêt, soit anecdotiques pour ce qui est du gorille des plaines, du mandrill et du sitatunga.

A.2.1.2. Importance des dommages causés par la faune sauvage

Sans surprise, l'ampleur des dégâts occasionnés par les CHF est considérée dans l'ensemble du département comme «très importante» (74 pour cent des regroupements) ou «importante» (24 pour cent des regroupements).

A.2.1.3. Fréquence des dommages causés par la faune sauvage

La majeure partie des personnes enquêtées (77 pour cent, soit 316/409) ont déclaré avoir été confrontées à un conflit avec la faune sauvage ces derniers 12 mois, ce qui est un marqueur significatif de l'importance sociétale des CHF. L'analyse des réponses des enquêtés donne une idée plus précise de la fréquence de ces derniers, avec plus de 65 pour cent des répondants indiquant être confrontés plus d'une fois par mois à un cas de CHF.

A.2.1.4. Types de dommages causés par la faune sauvage

L'impact majeur des CHF reste la destruction des plantations (94 pour cent), avec mention néanmoins de quelques cas d'atteinte aux personnes (3 pour cent). L'éléphant de forêt, l'aulacode, le potamochère roux, l'athérure africain et le sitatunga sont cités comme étant responsables de la destruction des cultures (figures IX.1 et IX.2). Par ailleurs, les primates sont mentionnés comme étant responsables non seulement de dégâts aux cultures, comme le mandrill, mais aussi d'atteintes aux personnes dans le cas du gorille (50 pour cent des citations d'atteinte aux personnes concernent le gorille des plaines).

Figure IX.1: Fréquence de réponse des personnes enquêtées quant à l'implication des espèces sauvages dans la destruction des cultures (Source: auteurs)

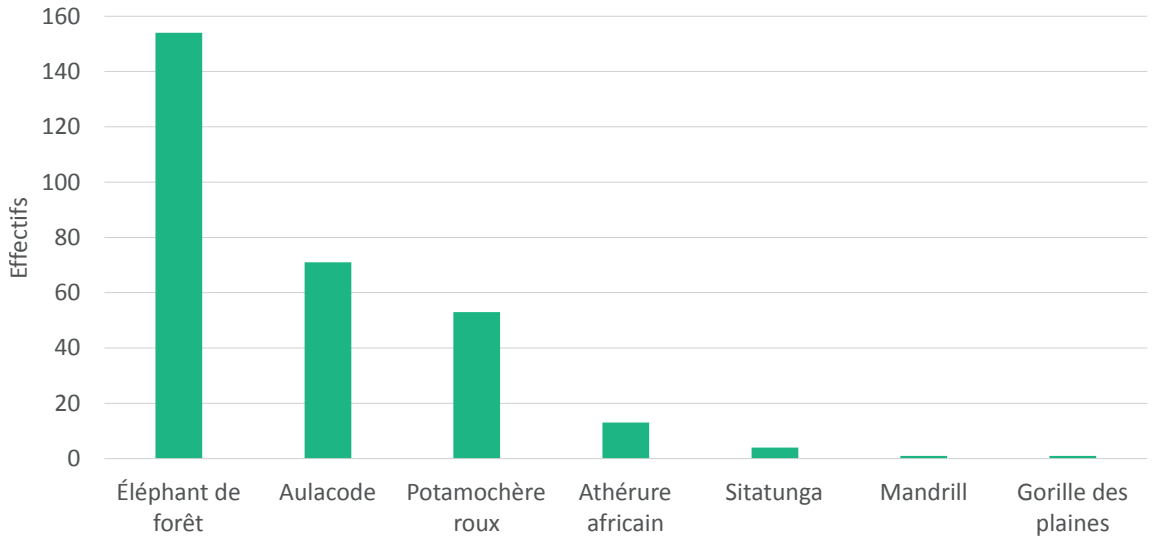

Figure IX.2: Plantain ayant été couché par le passage d'un éléphant (©Cirad/ Sébastien Le Bel)

A.2.1.5. Localisation des dommages causés par la faune sauvage

La grande majorité des dégâts ont lieu dans les champs (76 pour cent) et dans une moindre mesure au village (13 pour cent). En croisant les données de localisation des dégâts avec celles des espèces incriminées, on relève l'importance de l'impact de l'éléphant dans les champs (53 pour cent) mais également dans les zones d'habitation (47 pour cent) (figure IX.3). Les espèces communes et chassables comme l'aulacode, le potamochère roux et l'athérure africain sont citées dans le cadre des dégâts relevés au champ et au village avec des occurrences moindres.

Figure IX.3: Distribution des fréquences (en nombres d'occurrences) des localisations de dommages par espèce sauvage déclarées par les personnes enquêtées (Source: auteurs)

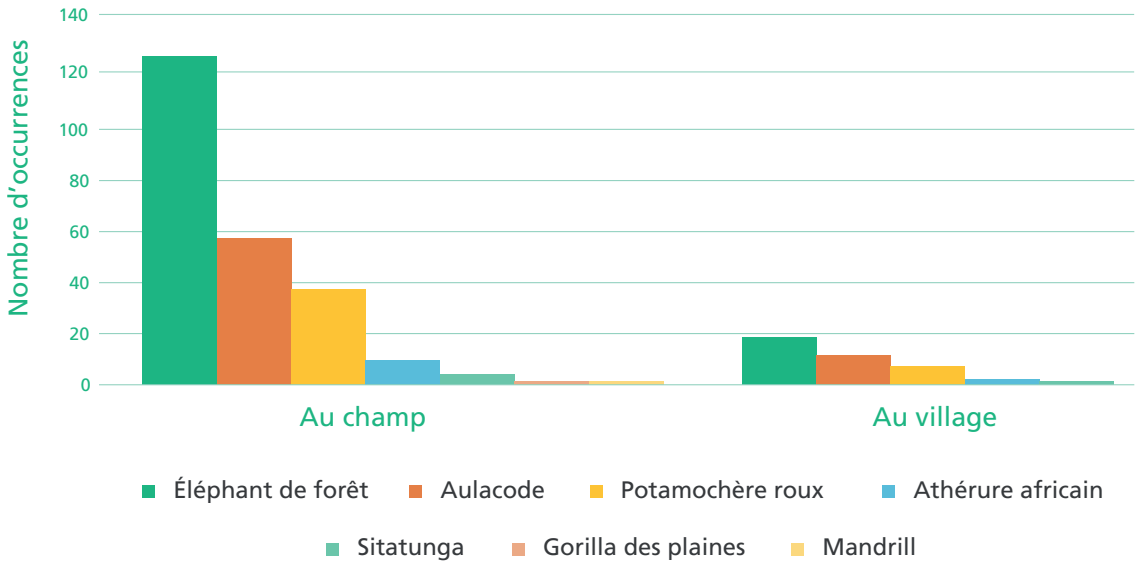

La distribution spatiale des CHF à dires d'acteurs (figure IX.4) révèle que tous les regroupements sont affectés, avec une prédominance des conflits impliquant l'éléphant de forêt dans les villages situés dans les concessions forestières ou à leur périphérie. L'hypothèse d'un facteur de risque lié à l'exploitation forestière serait à explorer.

A.2.1.6. Saisonnalité des dommages causés par la faune sauvage

Les CHF présentent un caractère saisonnier, avec un pic important lors de la grande saison des pluies, d'octobre à décembre (54 pour cent), les deux saisons sèches étant perçues comme des périodes de moindre risque (figure IX.5). Il est intéressant de noter que le pic saisonnier des conflits a lieu durant la période de fermeture de la chasse (15 septembre au 15 mars inclus).

La saisonnalité des dégâts par espèce suggère qu'il est possible de distinguer des espèces comme l'éléphant, l'aulacode ou le potamochère roux des espèces qui ont un patron saisonnier marqué. Le mandrill se distingue par sa présence dans les cultures uniquement en petite saison sèche (figure IX.6).

A.2.2. Stratégie et mesures d'atténuation des conflits homme-faune (CHF)

À la question «Quelles stratégies mettez-vous en place en réponse aux destructions par la faune sauvage?», «L'absence de mesures d'atténuation» est la première des réponses (33 pour cent).

Figure IX.4: Distribution spatiale des conflits homme-faune par espèce sauvage déclarée par les personnes enquêtées (Source: Carte Cirad modifiée pour se conformer à la carte 4033 des Nations Unies, 2020)

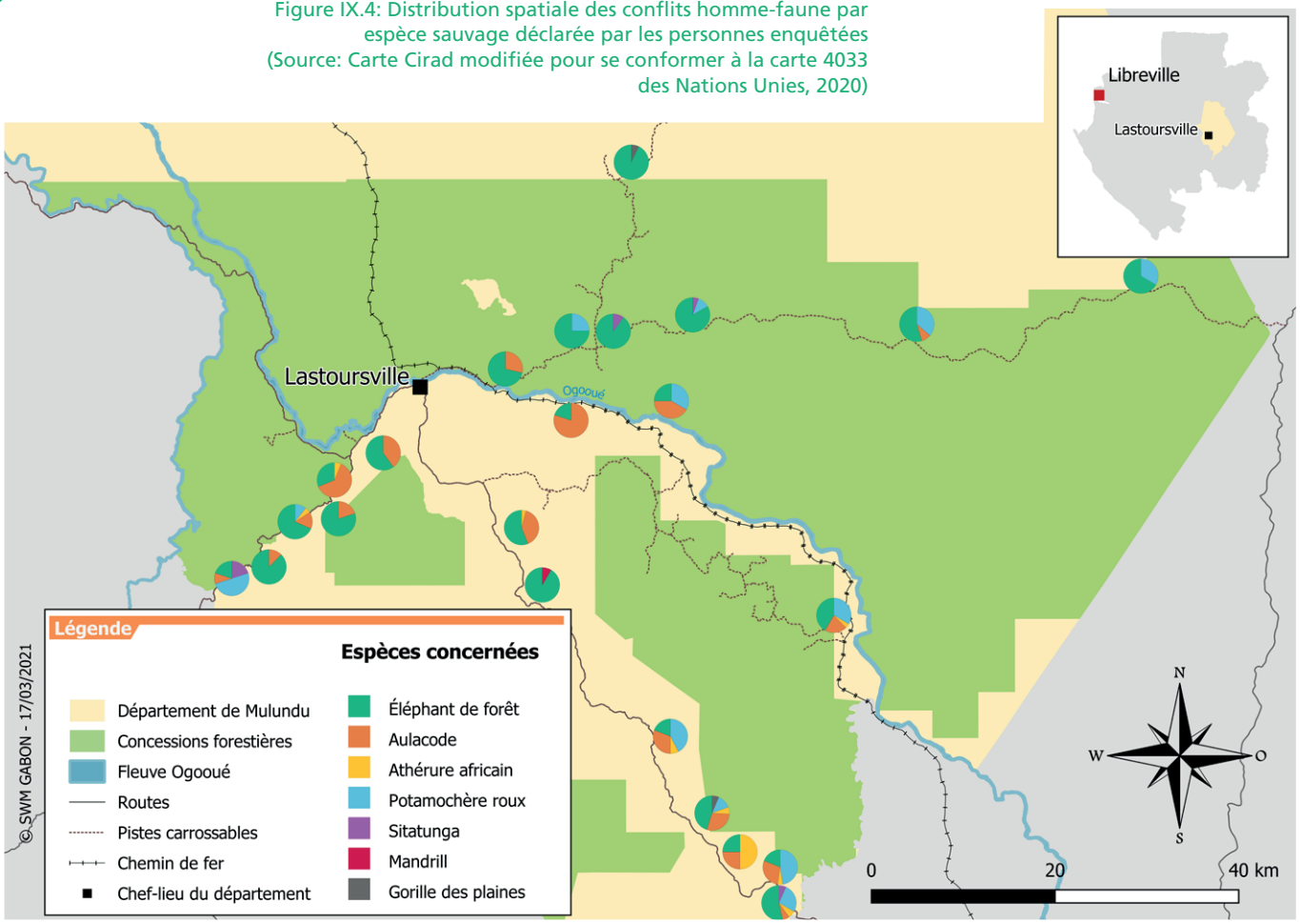

Figure IX.5: Distribution des fréquences (en pourcentage d'occurrence) des dommages causés par la faune sauvage par saison déclarées par les personnes enquêtées (Source: auteurs)

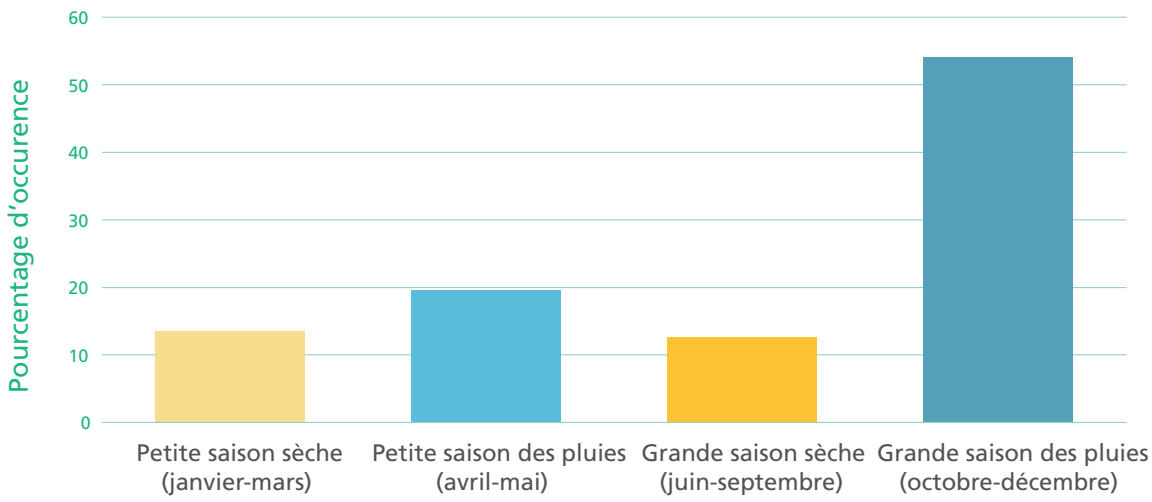

Figure IX.6: Distribution des fréquences (en pourcentage d'occurrence) des dommages causés par espèce sauvage et saison déclarées par les personnes enquêtées (Source: auteurs)

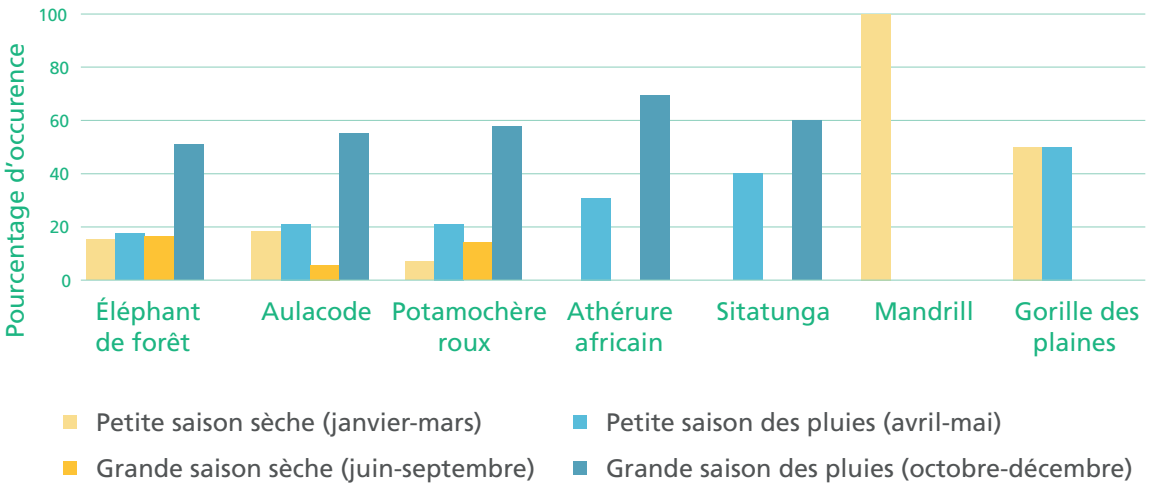

Seulement 16 pour cent des entretiens mentionnent des solutions destinées à barrer l'accès aux espèces à problème. Le reportage des dégâts aux autorités est peu fréquent (9 pour cent) et le recours aux mesures létales (nonobstant leur caractère légal) est exceptionnellement mentionné lors des entretiens (3 pour cent).

Une faible proportion des répondants (17 pour cent) ont précisé les solutions utilisées: le piégeage arrive en premier (53 pour cent), suivi de l'utilisation de répulsifs sonores (13 pour cent), de la construction de barrières en tôles (8 pour cent) ou en matériaux naturels (4 pour cent) (figure IX.7), du débroussaillage autour des champs (8 pour cent), de la construction d'épouvantails (4 pour cent), ainsi que d'autres méthodes comme faire du feu (4 pour cent) ou verser du gasoil autour des plantations (4 pour cent).

A.3. Enseignements tirés et recommandations

A.3.1. Enseignements tirés

L'enquête «ménages» de 2020 confirme l'empreinte sociétale des conflits homme-faune (CHF), dont l'importance est rapportée par la majorité des ménages du département de Mulundu enquêtés. Comme au niveau national, l'expression des CHF dans l'aire d'intervention du SWM Programme au Gabon est celle d'un phénomène chronique, aux patrons spatio-temporels marqués, se traduisant par des dégâts significatifs aux cultures vivrières. La gamme des espèces sauvages incriminées inclut non seulement des espèces pouvant être chassées (potamochère roux, athérure africain, aulacode, etc.), mais aussi des espèces protégées (mandrill, gorille des plaines, éléphant de forêt), cette dernières espèce étant responsable de la plus grande part des dégâts.

Il n'existe pas de stratégie d'atténuation à l'échelle locale et les solutions déployées sont limitées, peu usitées et à l'efficacité méconnue. Dans ce contexte, et compte tenu du fait que les CHF impactent fortement les communautés villageoises, l'équipe du SWM Programme au Gabon pense que leur prise en compte dans l'établissement des plans de gestion de la chasse est de nature à renforcer l'adhésion au SWM Programme au Gabon de la part des chasseurs et plus largement des communautés villageoises.

Figure IX.7: Exemple de barrière à clochette destinée à limiter l'intrusion des éléphants (©Cirad/ Sébastien Le Bel). Les cannettes contenant de petits cailloux sont accrochées à une cordelette tressée à partir de fibres naturelles.

A.3.2. Recommandations

Suite à la «Stratégie nationale et plan d'action de gestion des conflits homme-faune au Gabon» de 2010 (Ministère en charge des eaux et forêts, 2010), sept objectifs opérationnels ont été détaillés lors du Forum national sur les conflits homme-faune de juillet 2015: (i) la description des conflits homme-faune (CHF) au Gabon; (ii) le recensement des mesures d'atténuation; (iii) l'identification des facteurs entrant dans la résolution des conflits; (iv) la description des dispositifs légaux ou institutionnels permettant de mettre en place une gestion efficace des conflits homme-faune; (v) l'identification des structures nécessaires pour la mise en place de tels dispositifs d'assistance aux victimes et leur source de financement; (vi) l'analyse des principaux résultats atteints, les changements induits et les défis à relever; (vii) l'identification des facteurs qui affectent la durée et l'efficacité des dispositifs mis en place. Cette stratégie doit concourir à passer d'une logique de gestion de conflits à une politique de coexistence en réduisant les conflits à un niveau acceptable pour les communautés impactées par les CHF (Nyhus, 2016). Les recommandations formulées ci-dessous visent à proposer une déclinaison opérationnelle de cette stratégie aux regroupements villageois du département de Mulundu et sont en cohérence avec celles formulées dans la dernière section du chapitre V sur le système de chasse.

À l'échelle du département de Mulundu, l'équipe du SWM Programme au Gabon propose la mise en place d'un système d'information dédié aux CHF afin que les agents de l'État, dont on sait qu'ils sont en sous-effectifs et peu présents sur le terrain, soient informés en temps réel des dégâts occasionnés par les espèces protégées et prennent les mesures prévues par la loi, dont l'organisation de battues administratives si nécessaire.

À l'échelle des unités de gestion durable (UGD), la stratégie vise à impliquer les associations de chasseurs en devenir pour atténuer les CHF via leurs pratiques de chasse durable; sur ce point précis, un travail de discernement sur les changements de comportement requis est à envisager.

La prise en compte explicite dans les plans de gestion de la chasse des contraintes posées par les CHF est de nature à renforcer l'adhésion des communautés à une gestion durable de la chasse et à la rendre plus inclusive. Un point d'attention est de différencier les modalités d'atténuation de conflits à l'encontre des espèces protégées comme l'éléphant de celles à mettre en œuvre vis-à-vis des espèces communes dont la chasse est régulée. Une stratégie en quatre étapes est proposée:

1. Aider les acteurs à analyser la situation locale (phase de diagnostic):

- Il s'agit de mobiliser les associations de chasseurs, mais aussi les membres de la communauté dont les femmes en charge des cultures vivrières, pour collecter l'information permettant de caractériser finement les CHF à l'échelle de chaque unité de gestion durable (UGD). L'association de chasseurs serait amenée à jouer un rôle de relais avec l'administration pour la déclaration et la mise en place de mesures d'atténuation.
- Au vu de la nature des CHF, l'enjeu est la mise en place d'un système de collecte d'information et de suivi simple adapté aux capacités de chaque UGD en respectant les garanties sociales des bénéficiaires. La gamme d'outils mobilisables est diverse, du simple carnet de suivi (voir approche Gestion Orientée par les Systèmes de Suivi) aux applications mobiles pour téléphone ou tablette (SMART, KoBoCollect).
- En s'inspirant de l'Info-service Chasse durable (Cornélis *et al.*, 2020c), les données collectées pourraient générer de l'information synthétique destinée aux UGD et agents de l'administration départementale.

2. Co-construire une stratégie d'atténuation basée sur les connaissances traditionnelles à l'échelle de l'UGD (phase d'orientation stratégique):

- Le principe de co-construction doit être mis en œuvre avec les partenaires clés qui ont été identifiés lors de la phase d'analyse des parties prenantes en mobilisant côté communautaire les chefs de regroupement et associations de chasseurs. Avec cette approche des CHF, la gestion de la faune devient l'affaire de tous.
- Ce processus participatif a aussi vocation à documenter les attentes des usagers, partager avec eux des informations sur le cadre légal (voir chapitre IV) et définir les devoirs et responsabilités des différents acteurs présents issus des secteurs communautaires, privés et publics.
- L'élaboration des stratégies d'atténuation des dommages causés par la faune sauvage aux cultures doit distinguer les mesures ciblant les ravageurs communs de celles préconisées vis-à-vis des espèces protégées comme l'éléphant et les grands primates (voir chapitre V).

3. Faciliter la mise en œuvre des mesures d'atténuation en proposant du «sur mesure» à l'échelle de l'UGD (phase d'accès aux outils, formation, vulgarisation):

- Un recensement exhaustif des mesures d'atténuation utilisées est essentiel dans la mesure où la démarche proposée vise à construire un dispositif d'atténuation à partir de solutions existantes.
- Les solutions complémentaires à mettre en œuvre seront piochées dans la BAO-CHF (boîte à outils d'atténuation des CHF de la FAO-Cirad) selon les effets recherchés (Le Bel *et al.*, 2010): (i) prévenir les conflits, (ii) barrer l'accès à la faune sauvage, (iii) repousser la faune sauvage; (iv) retirer les animaux les plus dangereux.

- Trois catégories d'espèces sauvages sont à considérer pour la mise en œuvre des solutions d'atténuation: (i) les espèces intégralement protégées comme l'éléphant de forêt, le gorille des plaines et le mandrill; (ii) les espèces partiellement protégées comme le sitatunga et le potamochère roux; (iii) les espèces non protégées comme l'athérure africain et l'aulacode.

  - Pour les espèces intégralement protégées, le choix se portera sur les mesures de prévention des CHF et de protection physique des cultures. Au vu de la prévalence des dégâts occasionnés par les éléphants de forêt, la mise en place d'un réseau d'alerte de type SMS (FrontlineSMS) ou par WhatsApp permettrait aux autorités compétentes d'évaluer rapidement les dégâts, d'enclencher les mesures de compensation prévues par la loi, d'aider l'UGD à ajuster sa stratégie d'atténuation, voire de diligenter si nécessaire l'organisation d'une battue administrative.
  - Pour les espèces partiellement protégées responsables de dégâts, comme le potamochère roux (occasionnant principalement des dégâts en période de fermeture de la chasse), un régime de quota des prélèvements pourrait être mis en place en dehors de la période de chasse (donc du 15 septembre au 15 mars inclus) et appliqué *via* le système de bracelets de traçabilité présenté dans le chapitre II.B.
  - Pour les espèces non protégées, et en particulier les gros rongeurs (athérure africain, aulacode), le recours au piégeage, qu'il soit traditionnel (liane, rotin, fibres naturelles) ou moderne mais non blessant (par exemple la nasse métallique), devrait être examiné et testé pour en éprouver l'efficacité.

4. Adapter la réponse en fonction des résultats obtenus avec une mise en réseau des UGD (phase de gestion adaptative). L'atténuation des CHF est un processus qui s'inscrit dans le temps et requiert un investissement continu des UGD. Une mise en réseau des UGD du département s'étant dotées d'une stratégie d'atténuation locale faciliterait les échanges d'expérience et d'information et offrirait un cadre pour des activités de formation, de renforcement des capacités et d'introduction de solutions techniques, comme l'emploi de barrières anti-éléphant (électriques, à ruche, au piment), qui nécessitent une forte cohésion sociale et un appui récurrent de l'État.

B. Santé animale et humaine

La transmission des maladies par la faune sauvage aux animaux domestiques et/ou à l'homme peut générer des comportements hostiles de la part des communautés envers certaines espèces sauvages. La «Stratégie nationale et plan d'action de gestion des conflits homme-faune au Gabon» témoignait il y a une dizaine d'années de l'importance de la transmission des pathogènes de la faune à l'homme (Ministère en charge des eaux et forêts, 2010). Cette stratégie soulignait la pertinence d'entamer des programmes de surveillance des maladies sur la faune sauvage et de promouvoir des mesures de prévention en santé publique et vétérinaire, afin d'atténuer cette forme de conflit.

Par ailleurs, l'un des objectifs du SWM Programme au Gabon est la mise en place et l'organisation d'une filière locale et durable de viandes sauvages de bonne qualité, en vue d'une possible certification. Cela implique l'instauration de mesures permettant d'assurer la qualité sanitaire ainsi qu'une bonne conservation des produits proposés aux consommateurs depuis les zones forestières jusqu'au principal point de commercialisation et consommation (Lastoursville). Cependant, la crise actuelle (pandémie de covid-19) et les nombreux risques liés à l'exploitation

et la manipulation de la faune sauvage démontrent que la prévention des risques zoonotiques[28] et des futures épidémies/pandémies est un volet qui mérite désormais une attention prioritaire, en complément des aspects de sécurité sanitaire des aliments.

Dans ce cadre, il paraît indispensable de caractériser les risques zoonotiques émanant des pratiques de chasse et de mettre en place des stratégies de suivi et de prévention des zoonoses qui soient durables et adaptées. Il faudra également développer des activités visant à assurer la qualité sanitaire du gibier proposé dans les marchés.

Cette section présente une synthèse de la connaissance des zoonoses au Gabon ainsi que les actions existantes, et propose une série de recommandations pour initier la mise en place d'un réseau de surveillance de la circulation de pathogènes zoonotiques dans les viandes sauvages dans le cadre du dispositif existant.

B.1. Les zoonoses au Gabon

Parmi tous les agents pathogènes connus qui infectent les humains, environ 61 pour cent sont considérés comme zoonotiques, et environ 73 pour cent des infections émergentes et ré-émergentes sont considérées comme des zoonoses (Jones *et al.*, 2008). Ces zoonoses provoquent annuellement à l'échelle mondiale 2,5 milliards d'infections entraînant 2,7 millions de décès. Elles représentent 25 pour cent du fardeau des maladies infectieuses dans les pays à faible revenu, la pauvreté augmentant leur risque d'apparition dans les communautés où les gens sont en contact étroit avec le bétail et la faune (Jones *et al.*, 2008; Asante *et al.*, 2019).

En Afrique centrale, la pratique de la chasse et le commerce de viandes sauvages facilitent grandement les contacts potentiellement infectieux entre les animaux et l'homme. La transmission de pathogènes a plus de chances de se produire pendant la pratique de la chasse, par contact avec des fluides corporels infectieux des animaux chassés, mais aussi par morsures ou égratignures lors de la manipulation d'animaux moribonds. Le processus d'éviscération et de dépeçage de carcasses fraîches est également considéré comme source de risque. En outre, certains chasseurs peuvent être tentés de tuer des animaux malades ou de récupérer des carcasses fraîches d'animaux retrouvés morts. Tout cela favorise la transmission à l'homme de maladies telles que la maladie à virus Ebola. Des vecteurs arthropodes jouent également un rôle important dans les transmissions d'agents pathogènes provenant de la faune (par exemple la fièvre jaune, la trypanosomiase ou la fièvre hémorragique de Crimée-Congo). Par ailleurs, la consommation de viande parasitée ou infectée peut induire des intoxications, mais cette contamination est en général considérée comme moins risquée, en raison du temps important de cuisson traditionnellement appliqué à la préparation de recettes à base de viandes sauvages.

Malgré un nombre très important de zoonoses pouvant se transmettre par ces pratiques, une grande partie d'entre elles sont méconnues, car les efforts de surveillance sont restés jusqu'à présent très limités et biaisés vers certaines maladies épidémiques ayant un impact très visible sur la santé publique. Le tableau IX.1 mentionne quelques références bibliographiques rapportant la circulation de zoonoses au Gabon. Hormis les maladies ayant la capacité de provoquer des flambées épidémiques (maladie à virus Ebola, fièvre jaune), il existe de nombreuses zoonoses bactériennes négligées dont l'impact sur la santé humaine et les conséquences socioéconomiques sont énormes et comparables à celles d'autres maladies endémiques comme le paludisme ou la tuberculose (Asante *et al.*, 2019). Cependant, très peu d'entre elles ont été mises en évidence, par manque de dépistage au Gabon, même si un nombre, certes limité, de recherches suggère que leur circulation est fréquente.

[28] Les zoonoses sont des maladies infectieuses causées par des agents pathogènes transmis entre les animaux et l'homme.

Tableau IX.1: Principales zoonoses en lien avec la faune sauvage détectées au Gabon

Maladie	Agent infectieux	Hôte	Référence
Maladie du virus Ebola, Marburg	Filovirus	Homme, primates, chauves-souris, céphalophes	Bourgarel *et al.*, 2010
Variole du singe	Orthopoxvirus	Homme, rongeurs (*Funisciurus spp.*, *Petrodromus spp.*, *Cricetomys spp.*), primates	Sklenovská et Van Ranst, 2018
Fièvre jaune	Flavivirus	Homme, primates	OMS, 2019
Toxoplasmose	*Toxoplasma gondii*	Homme, athérure africain, céphalophes, touraco	Mercier *et al.*, 2010
Leptospirose	*Leptospira spp.*	Homme, pas d'études sur la faune sauvage	Bertherat *et al.*, 1999
Fièvre hémorragique Crimée-Congo	Bunyavirus	Homme, chauve-souris	Müller *et al.*, 2016
Trypanosomiase	*Trypansoma brucei gambiense* *T. b. congolense*, *T. vivax*	Homme, primates, rongeurs, antilopes, reptiles	Kohagne Tongué *et al.*, 2010

(Source: auteurs)

B.2. La surveillance des zoonoses au Gabon

La surveillance des zoonoses au Gabon est fortement centrée sur les émergences virales qui ont frappé le Gabon et d'autres pays de la région pendant les dernières décennies (maladie à virus Ebola, fièvre jaune, variole du singe).

Les zoonoses étant des maladies partagées par l'homme et l'animal, leur surveillance peut se faire au sein des populations humaines et/ou animales. L'idéal dans le cadre d'une approche de santé intégrée («Une seule santé») serait que cet effort se fasse de façon coordonnée. Mais cela n'est pas toujours le cas. Une mission internationale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au Gabon en 2019 a bien identifié la faible collaboration et le partage d'informations limité entre les secteurs de la santé humaine et de la santé animale comme étant un aspect prioritaire à renforcer en matière de surveillance.

Les services vétérinaires assurent la surveillance des maladies animales et des zoonoses grâce à leur réseau d'épidémiosurveillance des maladies animales (REMAGA). Ce système de surveillance est complété par les données de laboratoire qui viennent en appui pour la confirmation des cas suspects. Cependant, la surveillance reste passive et concerne essentiellement les maladies inscrites sur les listes des maladies du bétail à déclaration obligatoire de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), telles que la grippe aviaire et les salmonelloses. Considérant que les productions animales au Gabon sont peu développées à cause de facteurs limitants aussi bien environnementaux, sociaux, économiques que techniques, on peut considérer que le mécanisme de notification et suivi des maladies animales est insuffisant et peu ciblé sur les espèces animales auxquelles les populations humaines sont le plus fréquemment exposées, telles que les espèces de gibier.

Certaines activités ponctuelles de recherche sur la transmission de la maladie à virus Ebola chez la faune sauvage ont été mises en œuvre par des organisations non gouvernementales (WCS, WWF) et par le Centre international de recherches médicales de Franceville (CIRMF), notamment suite aux différents foyers de maladie à virus Ebola apparus à la fin du XXe siècle ayant eu un impact

sur les populations de grands singes (Bourgarel *et al.*, 2010). Ce précédent a favorisé au Gabon un climat institutionnel favorable à la mise en œuvre d'une approche intégrée de la santé. Cependant, hormis ces collaborations ponctuelles en cas de crise, les liens de collaboration et de partage d'informations entre les laboratoires de santé humaine et ceux de santé animale sont considérés comme faibles.

B.3. Le SWM Programme au Gabon: quels atouts pour un meilleur suivi des zoonoses issues de la faune sauvage?

Un objectif prioritaire du SWM Programme au Gabon est de proposer une filière durable et de qualité des viandes sauvages au sein de laquelle la qualité sanitaire des aliments d'origine animale proposés aux consommateurs est garantie. Même si à l'heure actuelle aucune activité n'a été développée dans le cadre du SWM Programme au Gabon pour aborder la caractérisation et la gestion des risques sanitaires liée aux viandes sauvages, celui-ci bénéficie d'un certain nombre d'avantages pour mettre en place des activités visant cet objectif à court, moyen et long termes.

B.3.1. Collaboration avec les communautés locales

De manière générale, la collecte d'informations sanitaires sur la faune sauvage nécessite au préalable la capture d'espèces sauvages. Cela représente souvent une contrainte en raison du manque de spécialistes ou de difficultés techniques et logistiques, notamment dans des milieux reculés en forêt tropicale. Ce coût de prélèvement est en outre souvent peu couronné de succès, compte tenu de l'éloignement et des difficultés à conserver les échantillons biologiques collectés pour leur analyse en laboratoire (Kuisma *et al.*, 2019). Les cas de maladie ou mortalité en milieu forestier tropical avec peu de présence humaine passent souvent inaperçus. Il y a donc encore d'énormes lacunes à combler en ce qui concerne la connaissance sur les pathogènes zoonotiques potentiels hébergés par la faune de la forêt tropicale et leurs risques de transmission. Les connaissances sur le rôle du bétail domestique dans les cycles de transmission des agents pathogènes de la faune à l'interface de la forêt tropicale et des établissements humains sont également encore très réduites.

La possibilité de bénéficier d'une source régulière et structurée d'échantillons à travers la chasse permettrait d'obtenir facilement un matériel biologique précieux pour dépister un certain nombre de maladies zoonotiques avec un coût de prélèvement moindre. Le SWM Programme au Gabon collabore actuellement avec 114 chasseurs répartis dans ses unités de gestion durable (UGD) pilotes (Bembicani, Doumé et Ndambi) dans le département de Mulundu. Ces chasseurs collectent des informations (tableaux de chasse) pour le SWM Programme au Gabon. Certains d'entre eux pourraient être formés à la collecte simple d'échantillons sur les carcasses fraîches de gibier (par exemple à la collecte au moyen de papiers filtres ou d'écouvillons) qui pourraient être ensuite acheminées au laboratoire. Les tableaux de chasse sont composés d'une grande diversité d'espèces, dont plusieurs espèces de céphalophes (céphalophe bleu, céphalophe de Peters), des rongeurs comme l'athérure africain, le potamochère roux et occasionnellement des primates ou des pangolins. La mise en place d'un suivi pilote au cours du premier semestre de l'année 4 du SWM Programme au Gabon permettrait de faire une première caractérisation des pathogènes circulant sur le gibier le plus courant (rongeurs, suidés et antilopes) sur lequel très peu d'informations sanitaires existent à l'heure actuelle. Cela constituerait une base d'informations qui pourrait servir de référence pour l'établissement de futurs programmes de surveillance et de suivi de certains pathogènes auprès des populations locales.

B.3.2. Disponibilité de laboratoires et d'instituts de recherche en appui diagnostique
Le Gabon est doté de laboratoires de référence sous-régionaux:

- Le CIRMF en tant que centre de référence sous-régional pour le diagnostic des fièvres hémorragiques est équipé d'un laboratoire de haute biosécurité et d'équipements de pointe en diagnostic moléculaire. Il a des collaborations avec des instituts de recherche extérieurs, tels que le Cirad. Les installations du CIRMF se trouvent à 185 km de Lastoursville. Cela veut dire que périodiquement, des échantillons de gibier prélevés pourraient parvenir en quelques heures à un laboratoire de haute sécurité qui pourrait effectuer des analyses moléculaires et sérologiques.
- L'Institut de recherche en écologie tropicale (IRET) a été renforcé par des fonds étrangers (Agence japonaise de coopération internationale, Institut Max-Planck) qui ont investi dans un laboratoire et la formation par la recherche d'au moins deux chercheurs gabonais sur les maladies zoonotiques des primates. Il y a donc à l'IRET des capacités nationales sur lesquelles le SWM Programme au Gabon pourrait s'appuyer.

B.4. Recommandations concernant la santé animale et humaine

B.4.1. Mise en place d'un système pilote de surveillance du risque zoonotique développé par les acteurs du SWM Programme au Gabon
Pour les raisons exposées plus haut (disponibilité d'un réseau d'acteurs, disponibilité de laboratoires de haut niveau, climat institutionnel favorable), le contexte du SWM Programme au Gabon est très favorable à la mise en place d'un dispositif de surveillance pilote pour caractériser le risque zoonotique présenté par les viandes sauvages. Ce dispositif consisterait en la collecte périodique d'échantillons par les chasseurs sur le gibier, puis à l'envoi de ces échantillons au laboratoire pour la détection/le dépistage au niveau moléculaire de différents pathogènes ciblés afin de constituer un inventaire de référence relatif aux principaux pathogènes zoonotiques circulant dans les populations chassées.

Ceci permettrait de combler un manque de connaissances sur la circulation de pathogènes chez les espèces chassées et de concevoir des campagnes de sensibilisation pour réduire le risque de transmission chez les populations les plus exposées. Ce type d'approche est incontournable pour formuler des recommandations en matière de gestion sanitaire d'une filière de viandes sauvages en vue d'une possible certification et permettrait d'entamer une collaboration multisectorielle de gestion intégrée de la santé en phase avec les demandes effectuées par les organismes internationaux et les pouvoirs publics. Cependant, la mise en place d'une telle activité nécessite un arrimage institutionnel et politique qui puisse en garantir la durabilité et le soutien par les autorités compétentes. C'est pourquoi son intérêt devrait d'abord être questionné et évalué avec les pouvoirs publics et les acteurs concernés. Si l'intérêt national pour mener cette initiative pilote du SWM Programme au Gabon est confirmé, cette activité pourrait débuter au premier semestre de l'année 4, en fonction de la disponibilité de financements complémentaires. Cette activité joue un rôle central dans la caractérisation des risques sanitaires et devrait être mise en place à court terme.

B.4.2. Mise en place d'un dispositif d'alerte précoce pour la détection de problèmes sanitaires chez la faune sauvage
Dans le domaine de la santé animale, l'établissement d'un dispositif de veille ciblerait les réseaux de chasseurs villageois et les élevages en milieu rural. Ce dispositif aurait pour but de détecter

précocement des événements de mortalité anormaux ou des symptômes de maladies chez les populations d'animaux sauvages en milieu naturel. Des approches similaires ont été mises en place au Congo par WCS pour surveiller et détecter des épisodes de mortalité des grands singes (Kuisma *et al.*, 2019). Ces dispositifs nécessitent l'organisation d'ateliers de sensibilisation avec les chasseurs.

Cette activité peut être développée à court terme de façon simultanée à la mise en place du dispositif de surveillance.

B.4.3. Mise en place d'activités de réduction du risque zoonotique auprès des acteurs de la filière et des consommateurs

Beaucoup de maladies zoonotiques peuvent circuler au sein de populations d'animaux apparemment sains. Ainsi les communautés locales ne sont pour la plupart pas conscientes du risque encouru lors de la manipulation des viandes sauvages et ne savent pas reconnaître les symptômes de certaines maladies dont elles peuvent être victimes. Une étude récente au Cameroun suggère que beaucoup d'acteurs impliqués dans les filières de viandes sauvages ne sont pas conscients ou refusent de croire aux risques sanitaires auxquels ils peuvent être exposés (Saylors *et al.*, 2021). Cette activité a pour but de sensibiliser les acteurs de la filière sur les risques éventuels liés aux pathogènes auxquels ils sont exposés. On peut identifier différents types d'actions:

- Des enquêtes auprès des acteurs de la filière peuvent être conduites afin d'identifier les pratiques à risques et la perception des risques sur la base de travaux similaires effectués dans d'autres pays d'Afrique centrale (Saylors *et al.*, 2021).
- Des campagnes de sensibilisation peuvent être organisées auprès des chasseurs, des commerçants et des consommateurs concernant les risques sanitaires détectés à travers la manipulation ou la consommation de certaines espèces et sur la manière de mieux se protéger de leur transmission (hygiène, usage de gants, désinfection des blessures, cuisson de la viande, par exemple).
- Un travail d'information peut être réalisé avec les postes de santé humaine afin de les informer des résultats des efforts de surveillance sanitaire de la faune (activité B.4.1.). Cela permettra de diffuser des conseils de prévention et de mettre en place des systèmes de dépistage pour mieux repérer d'éventuels symptômes de maladies zoonotiques sur des personnes malades afin d'effectuer les soins/traitements pertinents.

Pour être efficace, cette activité aura besoin des résultats de l'inventaire de pathogènes circulant générés par l'activité B.4.1 (établissement d'un système de surveillance pilote). Sa mise en place est donc pertinente à moyen terme.

B.4.4. Mise en place d'un système visant à garantir la qualité sanitaire du gibier vendu

L'hygiène alimentaire lors de la préparation et la vente des produits du marché est un facteur clé de la maîtrise des risques zoonotiques. Bien que les viandes sauvages se mangent souvent après de longues périodes de cuisson qui neutralisent d'éventuels agents infectieux, le risque de transmission à travers le contact et la manipulation de la part des commerçants et marchands d'une diversité de carcasses et de morceaux de viandes sauvages issues d'espèces et d'origines différentes sur les points de vente est très important (Saylors *et al.*, 2021). La législation sur la sécurité et la qualité des aliments devrait prévoir une série de mesures et approches simples pour réduire la transmission d'agents pathogènes par la faune et le risque de maladies d'origine

alimentaire. Certaines mesures qui pourraient réduire ce risque sont suggérées dans les paragraphes ci-dessous.

B.4.4.1. Utilisation de mesures de protection et d'hygiène par les acteurs de la filière des viandes sauvages

Le lavage régulier de mains avec de l'eau courante et du savon est une pratique relativement simple à mettre en œuvre. L'application de principes généraux d'hygiène alimentaire pourrait réduire la probabilité que les aliments le long des chaînes d'approvisionnement en viandes sauvages soient contaminés par tout agent pathogène susceptible de provoquer des maladies d'origine alimentaire. À ce stade, il serait pertinent de souligner les lacunes d'information que l'équipe du SWM Programme au Gabon devrait combler pour affiner le développement d'activités sur ce thème. L'étude qui sera bientôt menée dans le cadre du SWM Programme au Gabon avec l'objectif d'analyser les chaînes de valeur pourrait être une opportunité d'inclure des questions sur les pratiques pouvant influer sur l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments et les risques de transmission des zoonoses.

B.4.4.2. Maintien de la chaîne de froid sur les carcasses de viandes sauvages

En fonction des disponibilités, un maintien temporaire de la chaîne de froid pendant le transport de la viande chassée ou au moment de la vente contribuerait considérablement à la conservation de la fraîcheur et de la qualité sanitaire de la viande vendue.

B.4.4.3. Transformation de certains aliments d'origine animale sauvage

Pour éviter de vendre certains aliments d'origine animale sauvage peu frais qui pourraient induire des intoxications alimentaires, ou des pertes de viande chassée, il serait recommandé d'établir un atelier de transformation au marché de Lastoursville, afin de pouvoir fumer ou boucaner des morceaux de viande qui n'auraient pas pu être vendus au bout de 24 heures. Cet atelier de transformation pourrait également procéder à une congélation du surplus de viande ou éventuellement à sa transformation en produits manufacturés (saucisses, rillettes ou pâtés).

©Brent Stirton/Getty Images pour la FAO, le CIFOR, le Cirad et la WCS

Résumé

Sur la base des diagnostics réalisés par le Programme de gestion durable de la faune sauvage (*Sustainable Wildlife Management «SWM» Programme*) au Gabon et présentés dans les chapitres précédents, une révision des orientations stratégiques du SWM Programme au Gabon est proposée dans ce chapitre.

- **Le résultat 1 visant à améliorer le cadre institutionnel et juridique de l'utilisation durable des viandes sauvages pour permettre une gestion durable de la faune est maintenu et précisé, notamment en ce qui concerne ses activités clés et les thèmes légaux qui sont considérés pour révision.**
- **Le résultat 2 visant à contribuer à améliorer la gestion des ressources cynégétiques et halieutiques sauvages est maintenu et précisé, notamment en ce qui concerne les sept conditions d'émergence d'une gestion par les communs selon Ostrom (1990).**
- **Le résultat 3 visant à améliorer l'offre en sources de protéines alternatives se recentre sur la faisabilité d'un modèle de pisciculture «concessionnaire», l'évaluation de la qualité sanitaire des produits d'importation et le soutien aux autorités pour améliorer cette qualité.**
- **Le résultat 4 visant à rendre durable la consommation des viandes et poissons sauvages est réorienté vers le développement d'une filière de viandes sauvages durables certifiées sous forme de système participatif de garantie et la réalisation d'activités de marketing social centrées sur la consommation durable.**

Globalement, le modèle général et la stratégie tels que définis dans le document du SWM Programme au Gabon sont maintenus, avec une plus grande visibilité donnée à l'objectif de construction, avec les acteurs locaux, d'une filière de viandes sauvages durables, légales et certifiées qui apporte des garanties de revenus aux producteurs, des garanties de qualité aux consommateurs, et des garanties de durabilité pour l'environnement.

©Brent Stirton/Getty Images pour la FAO, le CIFOR, le Cirad et la WCS